

12. CESSION DES OUVRAGES DU BIEF ENTRE L'ISOLE ET L'ELLE

Exposé :

Les travaux de réhabilitation du bief situé entre l'Isole et l'Ellé sont prévus très prochainement. Certains ouvrages de maçonnerie constituant le déversoir principal et les bajoyers formant les dispositifs de vannage, sont propriétés de Monsieur et Madame BRUNOU au 25 rue Brémont d'Ars à Quimperlé, qui ont souhaité les céder à la Ville.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession à la Ville de ces ouvrages par Monsieur et Madame BRUNOU, les frais d'acte et de géomètre étant pris en charge par la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 16 juin 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.